

AU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le 1^{er} juin 2016 à 20 heures sous la présidence de Monsieur DESCOURAUX Marc, Maire.

Madame DUBREUIL était absente. Mme JOUHANNEAU n'a participé à la réunion qu'à partir du point 5.

Madame SIMON est désignée secrétaire de séance.

N'ayant aucune remarque sur le compte rendu de la séance du 10 mai 2016, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Les décisions prises lors de la séance du 01/06/2016 et les informations données sont les suivantes.

SCHEMA DE MUTUALISATION 2016-2020

En date du 25/03/2016, le conseil communautaire a approuvé le schéma de mutualisation 2016-2020 de Châteauroux Métropole.

En tant que commune membre de l'EPCI, la commune doit également donner son avis.

Après avoir pris connaissance du document, celui-ci est adopté à l'unanimité.

CONVENTION ENTRE ETRECHET ET DIORS : REPARTITION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES

Suite aux dérogations accordées pour plusieurs enfants de la commune vers l'école de Diors, il est proposé de signer une convention entre les 2 communes pour la mise en place du paiement de la participation financière de la scolarisation de ces enfants entre la commune d'accueil et celle de résidence. (300 € pour les enfants en primaire et 500 € en maternelle)

Accord du conseil avec 8 voix pour et 5 abstentions.

DATES DES REUNIONS DU CONSEIL DU 2EME SEMESTRE 2016

Mercredi 31/08 – mercredi 05/10 – mercredi 09/11 – mercredi 21/12.

Les dates pourraient être modifiées en cas de besoin.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE SOCIETE GSE

Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçu de la Préfecture suite à la délibération prise par le conseil municipal le 10/05/2016.

La Préfecture informe le conseil qu'il ne peut être tenu compte de l'avis qu'il a donné puisque la requête de la société GSE de suspendre le dossier d'enquête n'a pas été suivi par un accord des services de l'Etat.

REPLACEMENT MOTEUR CLOCHE 1

Vu le devis proposé par l'entreprise BODET pour le remplacement du moteur de volée de la cloche 1 : avis favorable du conseil

COURRIER ESE FOOT

Lecture est faite du courrier de Monsieur le Président de la section foot. Il demande la possibilité de viabiliser le terrain du stade n°2 et d'utiliser les vestiaires du gymnase (pour l'arbitre et éventuellement des joueuses) pour une équipe de U11 à la prochaine saison sportive.

Accord du conseil sur le principe sous réserve du chiffrage réalisé par Monsieur PRIME pour la viabilisation du terrain le conseil se prononcera définitivement qu'après avoir eu connaissance du montant des travaux à réaliser.

EXONERATION DE LA CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE

Il est expliqué qu'il est possible d'exonérer de contribution économique territoriale les médecins qui exercent leur activité à titre libéral dans les communes de moins de 2.000 habitants (article 1464 D du Code Général des Impôts). Cette exonération peut être comprise entre 2 et 5 ans.

Accord du conseil pour prendre la délibération pour une période de 5 ans.

DECISION MODIFICATIVE

Suite à la notification de l'Etat sur l'attribution de la subvention DETR pour l'accessibilité de la mairie par un ascenseur d'un montant de 7.322 € il est décidé d'équilibrer le budget d'investissement en imputant la contrepartie sur l'opération « travaux de voirie ».

QUESTIONS DIVERSES

- Un arrêté municipal a été pris interdisant le stationnement des gens du voyage sur la commune. Des travaux de sécurisation de la serrure de la barrière du gymnase vont également être entrepris.
- Châteauroux Métropole a informé la commune qu'un comptage des enfants empruntant le bus a été réalisé du 23 au 27 mai.
- Monsieur MARTIN, architecte du CAUE est intervenu afin de proposer un scénario pour la mise en accessibilité du cabinet médical. Son expertise a permis de proposer des solutions d'accessibilité aisément réalisables.
- Un point est fait sur les futurs travaux à Sanguilles. Les dossiers d'appels d'offres sont prêts, il ne reste plus qu'à recevoir l'arrêté de la Préfecture autorisant l'établissement du réseau.
- Monsieur le Maire explique que les problèmes autour du bac à verre à côté du cimetière perdurent, une plainte a même été déposée suite au dépôt de plusieurs sacs.
- Les travaux devant être programmés au vestiaire du foot au stade n°1 sont expliqués.
- Monsieur le Maire fait part des différents problèmes sur la commune suite aux intempéries du week-end et du début de semaine. Sur le village des Godiers, des photos sont présentées ainsi qu'une explication des travaux possibles.

N'ayant plus de questions, la séance est levée à 21H.30.